Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) veut optimiser le développement des Parcs naturels régionaux (PNR)

Avis "Les Parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives"

PUBLIÉ LE 09/10/2018

Cinquante ans après la création des parcs naturels régionaux, et à **la veille du Congrès national des Parcs 2018**, 53 PNR, couvrant **15% de la superficie du territoire national**, concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social ainsi qu'à l'éducation du public. Une vingtaine de nouveaux PNR est également à l'étude.

Sous une même appellation se regroupe une pluralité de modèles de PNR, qui représentent de **formidables atouts pour la promotion et le développement de l'économie locale**, notamment touristique, des territoires concernés. Ils créent du lien social, favorisent la **sauvegarde environnementale** et réduisent les fractures territoriales. Les PNR représentent une part importante de notre patrimoine matériel et immatériel.

Afin d'assurer la pérennité des Parcs naturels régionaux et d'en optimiser le développement, le CESE propose un ensemble de préconisations, qu'il a présentées lors d'une Séance plénière, le 9 octobre 2018.

Parmi ses préconisations phares, le CESE suggère notamment de :

Renforcer les complémentarités avec d'autres structures intercommunales

Le CESE préconise le développement de partenariats par des EPCI, des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et/ou des communes, avec des parcs naturels régionaux pour favoriser complémentarité, coopération et mutualisation des compétences.
Le CESE recommande par ailleurs que l'Etat et les régions encouragent les PNR dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation.

Renforcer les liens entre les PNR et les collectivités territoriales (régions, départements, villes) et développer les partenariats financiers

Le CESE préconise que les régions renforcent leur implication financière dans les PNR avec un accroissement de leurs engagements pluriannuels.
Le CESE recommande que les départements contribuent plus fortement au financement des PNR, en leur consacrant une partie de la taxe d'aménagement perçue au titre de la protection des patrimoines remarquables.
Le CESE préconise par ailleurs que, dans le cadre des nouvelles compétences des EPCI en matière de tourisme et des taxes additionnelles à la taxe de séjour, une partie des moyens financiers puisse bénéficier aux PNR.
Le CESE recommande une meilleure coopération et participation financière des structures urbaines et notamment des « villes-portes » qui bénéficient des attraits des parcs naturels régionaux pour leur population, en renforçant l'implication des PNR dans

les politiques de liens avec leurs territoires périphériques (contrats de réciprocité).

Conforter la participation des acteurs de la société civile et de la population

Le CESE préconise de renforcer la participation pour conforter le rôle des parcs et leur légitimité comme outil de démocratie participative dans les territoires ruraux.

Simplifier et consolider l'évaluation, maintenir les exigences dans la sélection des futurs parcs naturels régionaux

Le CESE recommande d'ajouter dans les indicateurs d'évaluation des PNR des éléments sur les taux d'emploi et de chômage tout en limitant le nombre d'indicateurs suivis par parc naturel régional sur la base d'un socle d'indicateurs partagés par l'ensemble des PNR.
Le CESE préconise d'encourager la création de parcs naturels régionaux tout en veillant à la qualité des territoires et des projets.

Cet avis, rapporté par Alain FERETTI (Groupe UNAF), pour la section de l'aménagement durable des territoires du CESE, présidée par Eveline DUHAMEL (Groupe des Entreprises), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 9 octobre 2018.

L'avis a été adopté en plénière avec 132 voix pour et 20 abstentions.

Contact presse :
Godefroy Daubin
06 67 98 27 32
godefroy.daubin@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026